Association des Paralysés de France
21bis, avenue Marcelin Berthelot
38100 Grenoble
Téléphone : 04 76 43 13 28
télécopie : 04 76 62 99 82
Blogs: http://dd38.blogs.apf.asso.fr/
E-mail : apfdd38@free.fr

N° 90

HANDISERE

Janvier/ Févier/ Mars/ Avril 2011

SOMMAIRE

- L'équipe Délégation P. 2
- Editorial P. 3
- Infos Délégation P. 4
- Infos Pratiques P. 19
- Courrier des Lecteurs P. 20
- Courrier Délégation P. 21
- Infos Loisirs P. 22
- A vos Agendas P. 27
- Petites Annonces P. 28

A.P.F

Représentante Départementale : Monique JACQUET
Représentante Départementale Adjointe : Chantal VAURS

Directrice de la Délégation Départementale : Rose-Marie CUEVAS
Tél .04 76 43 13 28 / Fax 04 76 62 99 82 / **Blog : http://dd38.blogs.apf.asso.fr/** Email : apfdd38@free.fr

Les numéros verts A.P.F (*appel anonyme et gratuit*)
Ecoute Handicap Moteur : 0 800 500 597 - A.P.F S.E.P : 0 800 85 49 76
Les sites d'information (voir le blog APF)

Maison de l'Autonomie (M.D.A)
Tél numéro vert : 0 811 001 407 et 04 38 12 48 48

Attachée de **Délégation**:……....Michèle BLANC-BAYLE
Comptable:……..……...Martine ZANARDI
Aide - **Comptable**: ……..Richard GARAMBOIS
Responsable des **Adhésions**:……Jeannine SERVET
Chargés de mission **Loisirs**: ....Grégory GOURGUECHON HENNION
et Danièle GARET
Chargé de **mission Communication** : ……..……....Cyril LELY
Chargé de mission **Ressources** :…… Sébastien MOSCUZZA

Responsable du réseau **bénévoles** :……Thérèse PATUREL
Présence le lundi tous les 15 jours de 15 *h* à 17 *h*

Conseil **Juridique** :……*Taduy DZUNG*
Permanence APF le vendredi (sauf vacances scolaires)..... 13h30 à 15h45

Correspondants A.P.F:
- à St Marcellin:……Charlotte VACHON : 04 76 38 05 33
- à Tullins:…..……....Lucrèce GINESTE : 04 76 07 89 81
et Nadine GORGES
- à Echirolles:……Marc FINOT : 04 76 09 50 15
- à Voiron:……..Monique JACQUET : 04 76 67 97 04
- à Fontaine :……Monique COURBIN : 04 76 26 73 69

Antenne de Vienne
Secrétaire :…… . . . . . ……..Sophie GONNET
Chargée Mission Loisirs Ressources:……..Marie-Claude BORDE
(04 74 53 11 32)

Permanences du Service Social sur Vienne
Permanence téléphonique:
Mardi & Jeudi 9h-12h30 et 14h-16h30……..Tél. 04 74 85 71 09

Nadine de BRULER
2, place du 19 mars 1962 - 38200 VIENNE
Tél - Rép. 04 74 85 71 09 – Tél - Fax 04 74 53 11 32

Service Social :

Secrétaire **Service social**: .....Christiane LANGE

Assistants Sociaux :

Amandine BALMET
Permanence sur rendez-vous :
- Permanence:……le jeudi 14h00 - 18h00

Bernard EPALLE
Permanence à Grenoble:…..……le mercredi 13h30 -18h00
- à Bourgoin: ……...le 1er jeudi du mois 9h30 - 12h00
- à Voiron:……....le 2ème jeudi du mois 9h30 - 12h00
- à A.P.F. Industrie:…….....le mardi 14h00 - 17h00

Service "Aide Humaine" :

Directrice : Marina GIROD de l'AIN
Tél: 04 82 40 02 20
Chef de Service: Michèle GIORDANO
16, rue Général Mangin
38000 GRENOBLE
Tél : 04 76 88 16 50

LES MEMBRES du CONSEIL DEPARTEMENTAL

Mme JACQUET Monique	Tél. 04 76 67 97 04
Mme PETIT Anne-Marie	Tél. 04 76 98 10 76
Mr BARNOUX Jean-Luc	Tél. 04 76 09 83 07
Mr BEAL Guilhem	Tél. 04 76 47 40 03
Melle CHAZELET Isabelle	Tél. 04 76 70 43 59
Mr DERDERIAN Varoujan	Tél. 06 08 11 71 91
Mr GROS Daniel	Tél. 04 76 72 43 35
Mme HANZO Georgette	Tél. 04 76 09 14 05
Mr MENEGHEL Victor	Tél. 06 45 92 18 32
Mme MOLLIER Chantal	Tél. 04 76 09 69 66
Mr MOTTIN Yvon	Tél. 04 76 25 63 67
Mme ROGER Léonie	Tél. 09 75 69 95 73
Mme VAURS Chantal	Tél. 04 74 97 38 23

Groupe Relais
de BOURGOIN - JALLIEU
au 125 bis, cours de la Libération.

Permanence / Accueil : **Varoujan DERDERIAN.**

tous les jeudis, de 13 h 30 à 16 h 30 : jeux, animations, goûter ...
et le premier jeudi de chaque mois : repas à 6 €,
avec inscription obligatoire.

Téléphone :	Varoujan DERDERIAN	06 08 11 71 91
	Chantal VAURS	04 74 97 38 23

LES MEMBRES DU CONSEIL APF DE REGION
Mme ROGER Léonie
Mr MOTTIN Yvon

Edito

YVON MOTTIN
Membre du Conseil Départemental et Régional

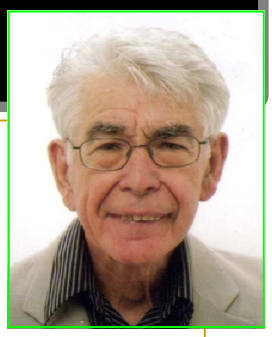

En guise d'Editorial.

« Tandis qu'à leurs œuvres perverses
Les hommes courent haletants,
Mars qui rit malgré les averses
Prépare en secret le printemps. »

Ainsi s'exprime le poète (Théophile GAUTIER), les yeux tournés vers l'avenir.
Notre « HANDISERE » qui paraît régulièrement se veut un cri d'espérance dont le but essentiel est d'informer et de défendre nos adhérents. Il se veut apolitique. Il l'est, assurément. Il se veut aussi, comme un torrent de printemps, source de joie et d'espoir. Et si ce bulletin paraît avec quelque retard, que le lecteur nous pardonne, les tâches quotidiennes en sont la cause.

Cri d'espérance, disais-je, en cette fin mars, à l'heure où j'écris ces lignes, les états d'âme au sein de nos troupes sont plutôt à la morosité. Pourtant 2011 sera un grand cru : nous pensons bien sûr au Congrès de BORDEAUX, mais aussi aux différents et importants chantiers qui sont en cours ou qui le seront et à certains, qui méritent d'être revus et corrigés.

Retenons par exemple **l'accessibilité** universelle, qui est remise en cause par la proposition de loi Paul BLANC, adoptée en février 2011 à l'Assemblée Nationale et qui donne la possibilité de prendre des mesures de substitution à l'accessibilité du cadre bâti neuf. L'APF nationale ne peut que condamner vivement cet amendement, voté au préalable par le Sénat et qu'elle considère comme une régression par rapport à la **loi de 2005**. Citons encore **la dépendance** dont on ne peut dire, après la déclaration télévisée du Président SARKOZY, par quoi elle sera financée. Une chose est certaine, les associations et la plupart des syndicats sont farouchement opposés à l'intervention des compagnies d'assurances privées, qui nous « assurent » déjà de leur « dévouement ». Ceci serait évidemment contraire aux ordonnances de 1945 qui reposaient sur l'esprit de solidarité nationale et aboutirait à une privatisation du régime général. Et **le 5ème risque,** dont le chef de l'Etat n'est pas le « géniteur » mais qu'il a repris en 2007, n'est pas évoqué dans l'émission. Qu'est-il devenu ? Et nous voudrions en savoir davantage sur **l'aide à l'autonomie**.

Il reste beaucoup de sujets à traiter : l'emploi, la réforme de l'AAH etc, etc, mais le sujet principal reste la défense de la protection sociale, de notre Sécurité Sociale, très sérieusement malmenée.

Oui, les personnes handicapées sont, hélas, de grands consommateurs de médicaments et elles ont subi de plein fouet l'inacceptable redevance des franchises, le déremboursement de dizaines d'autres médicaments indispensables et souvent l'augmentation du forfait hospitalier. Et puisque nous parlons médicaments, comment ne pas évoquer le scandale du « Médiator », qui fait apparaître au grand jour la pression qu'exercent les lobbies pharmaceutiques. Qu'ont-ils fait nos Gouvernements, depuis des décennies ? Bien sûr toutes nos revendications ou presque, concernent aussi nos amies personnes âgées.

En relisant les réflexions que je viens d'écrire, il me semble que le constat que je viens de dresser est bien noir. Pourtant, il ne fait aucun doute, les nuages chargés d'orage, s'amoncellent. Nous devons nous serrer les coudes, rester vigilants, regarder droit devant nous et penser avec René CHAR, qu' ***« il y a toujours un coin de ciel bleu quelque part »***.

La chronologie de parution de cet édito ne l'ayant pas permis, nous n'avons pas pu faire état du séisme qui a plongé le ***JAPON*** *dans l'horreur. Bien sûr, face à ce terrifiant drame humain, nous ne pouvons que nous incliner devant tant de souffrances et relativiser nos revendications.*

Infos Délégation

Le CONSEIL DEPARTEMENTAL … en BREF.

Les membres du Conseil Départemental sont toujours aussi actifs, particulièrement dans les commissions d'accessibilité où un travail de longue haleine est nécessaire, pour se faire entendre et pour faire appliquer et respecter la **loi du 11 février 2005**.

La date butoir de **2015** oblige à être vigilants et réactifs au sein des Commissions Communales et Intercommunales d'Accessibilité, pour que « **l'accès à tout et pour tous** » devienne réalité.

Représentant l'APF à la CGA (Commission Grenobloise d'Accessibilité) et à la CDA (Commission Départementale d'Accessibilité), **Daniel GROS,** élu depuis 2005, est avant tout un homme de terrain qui n'hésite pas à se rendre sur les lieux, pour des visites d'ERP (Etablissements Recevant du Public) et de commerces avant ouverture, pour tester des parcours « Nature », en OISANS, dans le TRIEVES, pour conseiller sur des travaux d'aménagement de voirie, de trottoirs et d'espaces publics. Il donne son avis sur l'examen des permis de construire, d'autorisations de travaux, de demandes de dérogations, afin que soient respectés tous les critères d'accessibilité, pour les personnes à mobilité réduite.

Il ne faut pas oublier les autres membres du C.D. qui s'impliquent eux aussi, dans l'accessibilité, qui suivent l'évolution du **S**chéma **D**épartemental d'**A**ccessibilité avec des représentants d'autres Associations de PMR. Récemment ils ont envoyé un courrier au Président du Conseil Général, André VALLINI, pour demander une réunion d'information sur ce Schéma et pour faire part d'un souhait qu'expriment les personnes en situation de handicap de l'Isère : la création d'un service de Transport à la Demande (TAD) départemental, qui leur permettrait enfin, de pouvoir se déplacer normalement, sur les 13 territoires de notre département.

Au sujet des territoires, certains membres du C.D. font partie, au titre de l'ODPHI (Office Départemental des Personnes Handicapées de l'Isère) des Coordinations Territoriales pour l'Autonomie (CORTA) du Conseil Général. C'est à la Maison du Conseil Général, au service « autonomie », que vous devez vous adresser pour toute demande spécifique, comme l'AAH, la PCH … Chaque CORTA définit les actions à mettre en œuvre en matière d'autonomie en direction des personnes âgées et des personnes handicapées.

Pour les enfants, un « KIT » de sensibilisation APF (livres, CD) présente et explique de manière simple et ludique, les différentes formes de handicap. Avec cet outil, quelques membres du C.D. vont dans des écoles maternelles et primaires, sensibiliser les jeunes élèves aux différents handicaps. Il ne s'agit pas de montrer le handicap dans ses difficultés et ses limites mais au contraire de faire découvrir aux enfants les ressources, la volonté de vivre et de grandir des PSH. C'est une façon d'apprendre « le mieux vivre ensemble » et d'accepter la différence de chacun.

Le Congrès de BORDEAUX a lieu, début mai. Des réunions ont été organisées et animées par les membres du Conseil Départemental, dans les différents établissements APF, pour une consultation interne. Des échanges intéressants, forts et animés ont permis de connaître le ressenti des usagers et ce que représente l'APF pour eux, ce qu'il faudrait changer, améliorer, et les attentes de chacun.

Nous oublions certainement des actions que nous avons menées.
Sachez surtout, que nous sommes VOS Représentants et que nous essayons de défendre VOS droits.

Chantal VAURS et ***Monique JACQUET***

Risque autonomie

Actuellement et dans le cadre du débat sur la réforme de la dépendance, l'ODPHI (Office Départemental des Personnes Handicapées de l'Isère), dont nous faisons partie, s'est engagé dans une action commune avec Alertes (association pour la qualité de vie des personnes âgées).
Cette concertation sur le 5ème risque a abouti à la réalisation d'une plaquette informative qui a été diffusée dans tout le département durant la semaine du 11 au 16 avril 2011. Une conférence de presse a eu lieu le lundi 11 avril à 14 h à la Maison des Associations. Cette action a été relayée par tous, adhérents, usagers, professionnels. Les tracts ont été diffusés, accompagnés de la liste des membres de l'ODPHI.
En ce qui concerne le 5ème risque il est aussi recommandé à tous de consulter les sites suivants :

www.odphi.fr
www.alertes38.org
www.reflexe-handicap.org

« RISQUE AUTONOMIE »
Pour un droit universel à compensation,
CRÉONS un DROIT de SÉCURITÉ SOCIALE
POUR TOUS !

Contribution de l'APF

Le contexte

Le Président de la République et le gouvernement annoncent depuis 2007 la création d'un « 5ème risque autonomie », en centrant le débat autour du vieillissement de la population. Un projet de loi est annoncé en 2010.

Dans le cadre de ce débat national et de ce projet de réforme, **l'APF souhaite apporter sa contribution à la réflexion en soulignant l'impérieuse nécessité d'une réforme ambitieuse et universelle. Une réforme qui réponde aux besoins spécifiques de chacun, quels que soient son âge (enfant, adulte) et l'origine de sa perte d'autonomie (maladie, handicap, âge), et prenant également en compte sa famille**.

Les principes fondateurs

Dans le cadre du respect des droits fondamentaux et des valeurs de la République, **l'État français a la responsabilité et l'obligation de garantir à chacun des citoyens un socle inaliénable de droits sociaux, basé sur la solidarité nationale. Parmi ces risques sociaux, le risque d'une diminution ou d'une perte d'autonomie en raison d'une maladie, d'un handicap ou du vieillissement doit être reconnu et pris en charge au sein de la protection sociale**.

Le « risque autonomie » doit alors s'appuyer sur les principes fondateurs suivants :

> un droit universel à compensation (évaluation des besoins, plan d'aide, prestations et services) garantissant la couverture de tous les risques liés à une perte d'autonomie,
> la création d'une « branche autonomie » au sein de la sécurité sociale,
> l'évaluation des besoins d'aide et l'élaboration d'un plan d'aide indépendantes des financeurs,
> la couverture financière intégrale de tous les besoins constatés : revenu de remplacement, financement des aides à l'autonomie, accueil et accompagnement par les services sociaux et médico-sociaux,
> une organisation administrative locale de proximité.

Le « risque autonomie » de sécurité sociale : la garantie de l'autonomie.

La **loi du 11 février 2005** a réaffirmé le droit à compensation (article 11), a créé la prestation de compensation (article 12) et a fixé des délais (2010) pour supprimer toute barrière d'âge concernant ces dispositifs (article 13).

Limites actuelles de la prestation de compensation

La prestation de compensation constitue une réelle avancée, notamment en matière de financement d'aide humaine pour les personnes en situation de handicap les plus dépendantes.
Pour autant, cette prestation présente plusieurs limites :
> un droit qui repose sur des bases juridiques hybrides et ambigües, entre une logique d'aide sociale et de sécurité sociale ;
> un droit inégalitaire et discriminant qui exclut : critères d'éligibilité trop restrictifs, non prise en compte de certains besoins (activités domestiques, aide à la parentalité…), reste à charge important (tarifs et plafonds trop bas, inégalités selon le lieu de vie –domicile, établissement – et les départements, droit discriminant selon les âges –enfants, adultes, personnes âgées) ;
> un accès au droit complexe avec des délais trop longs.

Face à ce constat, l'APF propose une réforme ambitieuse et cohérente qui concrétise l'universalité du droit à compensation par la création d'un « risque autonomie » de sécurité sociale.

Cette réforme doit s'inscrire dans **une volonté politique d'amélioration et de simplification des droits** pour toute personne se retrouvant dans une situation de diminution ou de perte d'autonomie temporaire ou durable en raison d'une déficience de naissance ou acquise, d'une maladie ou du vieillissement.

Les fondements juridiques pour un « risque autonomie » de sécurité sociale

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (articles 22 et 25) et le préambule de la Constitution de 1946 (alinéas 10 et 11) imposent de garantir la dignité, la protection sociale et la sécurité sociale à tout être humain en prenant en compte sa situation, son état physique ou mental et son âge.

Au regard de ces droits fondamentaux, **l'éventualité d'une perte d'autonomie constitue un risque social à part entière** – clairement distinct du risque maladie. Ce risque appelle une réponse organisée et adaptée par la protection sociale.

Le droit à la couverture de ce « risque autonomie » doit être universel, quels que soient les ressources et l'âge des personnes concernées. Aussi, ce « risque autonomie » doit-il être assuré dans le cadre des principes de la sécurité sociale : un système de financement solidaire, avec comme **principe directeur que « chacun obtienne les financements selon ses besoins, et que chacun participe selon ses moyens »**, en supprimant tout reste à charge pour les personnes concernées et leur famille.

Ce nouveau « risque autonomie » doit constituer le 5ème risque de sécurité sociale s'adossant sur des dispositifs existants ou innovants, venant compléter les quatre autres branches de risques existants : maladie, accidents du travail et maladie professionnelle, famille, vieillesse.

Ce « risque autonomie » doit être géré d'une manière identifiée et autonome, en créant une nouvelle « branche autonomie » au sein de la sécurité sociale. Pour une gouvernance innovante de la « branche autonomie »

Pour l'APF, **une saine gestion du « risque autonomie » exige** :
> un regroupement de toutes les enveloppes budgétaires existantes au sein d'un « fond national pour l'autonomie » ;
> une augmentation de la CSG au regard des besoins non encore couverts (prestations individuelles, services et établissements).
Le financement du « risque autonomie » doit être assis sur la base la plus large possible, concernant l'ensemble de la population et des secteurs d'activités, dans une logique de solidarité nationale.

Pour l'APF, la contribution sociale généralisée (CSG) correspond donc le mieux à ce principe car son assiette est la plus large et la plus solidaire, prenant en compte tous les revenus.

Le principe du recours à une assurance / prévoyance privée (individuelle ou collective) – même partielle – doit être exclu car il ne garantit pas un droit pour tous: inégalités des garanties en fonction des cotisations payées, couverture partielle des besoins…

Par ailleurs, **le retour au principe de recours en récupération ne peut être accepté**, considérant qu'il n'existe pas pour la prestation de compensation et que le législateur a décidé de le supprimer pour l'allocation personnalisée à l'autonomie compte tenu des effets de renoncement qu'il entraînait pour les bénéficiaires.

Le « risque autonomie » doit donc être assuré pour tous, que les personnes aient cotisé (système contributif) ou non (système de solidarité nationale). Le financement par la CSG du « risque autonomie » renforce ainsi l'universalité de ce droit.

L'« assurance autonomie » doit couvrir – comme tout risque social – **l'intégralité des aides nécessaires pour compenser la diminution ou la perte d'autonomie**, en distinguant les besoins liés à une perte de revenu (revenu de remplacement) et les besoins d'aide à l'autonomie, quel que soit le lieu de vie (prestations et / ou services).

L'APF propose que la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) devienne l'organisme de gestion national de cette « branche autonomie » au regard de l'expérience et de l'expertise qu'elle a acquis dans le domaine de l'autonomie. Son champ de compétence doit être renforcé afin de devenir une nouvelle caisse nationale de sécurité sociale : la Caisse nationale d'assurance autonomie (CNAA).

Afin que les orientations relatives à la politique d'aide à l'autonomie continuent à être portées par l'ensemble des acteurs concernés, le conseil actuel de la CNSA doit se transformer en conseil d'administration de la future CNAA en garantissant une gouvernance partenariale impliquant tous les acteurs concernés, et notamment les représentants des personnes en situation de handicap ou âgées.

La prestation d'aide à l'autonomie : une prestation unique pour tous les âges

La prestation d'aide à l'autonomie doit financer l'ensemble des aides nécessaires à l'autonomie des personnes (dont une partie est déjà prise en charge partiellement par la PC ou l'ACTP, la majoration tierce personne de la pension d'invalidité et des rentes accidents du travail, les compléments de l'AEEH et l'APA).

La prestation d'aide à l'autonomie doit couvrir l'intégralité des dépenses liées :
> aux aides humaines, y compris les aides liées aux activités domestiques, à la parentalité, aux activités de loisirs et de vacances, aux aidants (familles et proches),
> aux aides techniques et à l'aménagement du logement et du véhicule,
> aux frais de transports supplémentaires (tarifs plus élevés, accompagnement),
> aux frais spécifiques ou exceptionnels,
> aux aides animalières et à tout autre aide à l'autonomie.

Le montant de la prestation d'aide à l'autonomie doit être définie au regard des dépenses réelles afin d'éviter tout reste à charge pour les personnes.

Le revenu de remplacement : créer le revenu d'existence

Les dispositifs de revenus de remplacement existants (AAH, pension d'invalidité) s'inscrivent dans des logiques de nature très distinctes (minima sociaux, sécurité sociale) qui, au-delà de leur complexité, créent des inégalités. Par ailleurs, le montant de ces revenus est souvent en dessous du seuil de pauvreté.

L'APF demande la création d'un véritable revenu de remplacement – le revenu d'existence – pour toutes les personnes qui ne peuvent pas ou plus travailler en raison de leur maladie ou de leur handicap. Ce revenu d'existence se substitue aux dispositifs actuels (AAH, pension d'invalidité) et garantit une égalité de traitement, que la personne ait travaillé ou non.

Le revenu d'existence doit être égal au moins au montant du SMIC brut et indexé sur celui-ci, assorti de cotisations sociales et soumis à l'impôt, pour toutes les personnes incapables de travailler en raison de leur handicap ou de leur maladie invalidante, quel que soit leur âge, qu'elles aient cotisé ou non. Ce revenu est indépendant des ressources du conjoint, du concubin, de la personne avec laquelle un pacte civil de solidarité a été conclu, ou encore des personnes vivant sous le même toit, et ce, quel que soit le lieu de vie (domicile propre, établissement, chez un tiers).

Une offre de service médico-social diversifiée, de proximité et accessible à tous

Le « risque autonomie » garantit également une offre de service médico-social diversifiée sur tout le territoire concourant à l'autonomie de la personne, quel que soit son âge. Les enveloppes budgétaires attribuées pour le financement des services et établissements médico-sociaux sont réparties sur le territoire par la caisse nationale d'assurance autonomie et distribuées aux agences régionales de santé à partir des programmes interdépartementaux d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC).

Dans tous les cas, la participation des usagers doit être exclusivement liée à certains frais (Hébergement, repas…) et doit être limitée de façon à laisser un minimum décent de ressources chaque mois.

Les besoins d'aide à l'autonomie doivent être examinés, indépendamment de toute considération financière et administrative, en respectant les projets, les choix de la personne et son environnement.

L'évaluation des besoins permet de constater :
> la diminution ou la perte d'autonomie temporaire ou durable, quelle qu'en soit l'origine (handicap, maladie, vieillissement) et quel que soit l'âge (enfant, adulte, personne âgée),
> la perte de revenu, que la personne ait travaillé ou non,
> les moyens de compensation à mettre en œuvre et les frais liés à l'aide à l'autonomie

Pour l'APF, cette évaluation et l'élaboration du plan d'aide pour l'autonomie doivent être effectuées indépendamment de toute considération financière et administrative.

Aussi l'APF propose **la création de lieux ressources de proximité** dans chaque bassin de population ayant pour missions exclusives :
> **l'évaluation des besoins d'aide à l'autonomie** par une équipe regroupant une diversité de compétences professionnelles à mobiliser en fonction des projets (vie quotidienne, vie sociale, vie scolaire ou professionnelle, loisirs…), en s'appuyant sur un référentiel (tel que le guide d'évaluation des besoins de compensation des personnes en situation de handicap - GEVA) ;
> l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du plan personnalisé d'aide à l'autonomie.

Ces lieux ressources peuvent également avoir comme **mission complémentaire l'information, le conseil et l'orientation** des personnes en situation de handicap, des personnes âgées et de leur famille, concernant les droits, les aides et les services dont ils peuvent bénéficier.

Ces lieux ressources doivent être distincts des guichets administratifs d'accès aux droits et de versements de prestations (caisses de sécurité sociale).
Ils sont **créés à partir des équipes actuelles** des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), de leurs antennes et des équipes des centres locaux d'information et de coordination pour personnes âgées (CLIC), tout en étant attentif au « changement de culture » a développer (individualisation des réponses, approche pluridisciplinaire et pas seulement médicale ou administrative).
Enveloppe intégrée dans le fonds national pour l'autonomie et reprenant l'objectif général de dépenses gérées aujourd'hui par la CNSA et qui comprend l'ONDAM médico-social.
L'APF n'a pas arrêté quelle caisse locale serait la plus appropriée : la caisse primaire d'assurance maladie ? La caisse d'allocation familiale (qui verse déjà l'AAH) ? la caisse vieillesse (qui verse déjà le minimum vieillesse et d'autres aides aux personnes âgées) ?

Afin de répondre dans des délais raisonnables aux demandes d'information, de conseil et d'évaluation et au regard du nombre croissant et de la complexification des demandes, il est indispensable de développer ces équipes.
Ces lieux ressources doivent également travailler en réseau, tant avec les organismes de droit commun (services sociaux, éducation nationale, pôle emploi, centres communaux d'action sociale) que spécialisés (services et établissements sociaux et médico-sociaux, centres de réadaptation et de rééducation fonctionnelle, CAP emploi, centres d'information et de conseils sur les aides techniques, centres ressources par déficiences, associations représentatives des personnes en situation de handicap et de leur famille, etc.).

L'APF propose d'appeler ces lieux ressources – qui se substituent aux MDPH, CLICS et MDA existantes – **des centres ressources locaux pour l'autonomie**, organisés sous la forme de groupement d'intérêt public avec le conseil général – dans sa mission d'action sociale de proximité – comme pilote.
La caisse nationale d'assurance autonomie apporte l'appui nécessaire sur la mise en œuvre et l'accompagnement du dispositif.

Propos recueillis par **Rose-Marie CUEVAS**

« Baromètre APF de l'Accessibilité », année 2010.

Suite à la première édition du « **Baromètre de l'Accessibilité** », qui avait été menée en partenariat avec l'hebdomadaire généraliste national **« L'EXPRESS »** en 2009, l'**APF** a réédité pour **2010**, cette mesure du caractère progressif, des mises en accessibilité des chefs - lieux départementaux.

Le Conseil Départemental du **15 septembre 2010** a proposé, comme cela s'était fait l'année précédente, de remplir l'évaluation de l'accessibilité du cadre de vie de la ville, avec l'ensemble des Associations partenaires et amies, tout handicap confondu, au sein de la Commission « Accessibilité ».

Les fiches concernant la Mairie, la Préfecture et le Conseil Général ont été envoyées aux intéressés, pour qu'ils les remplissent. Le retour de ces questionnaires devait avoir lieu avant le **30 octobre**. Nous devions les renvoyer avant le **30 novembre 2010**, au siège National mais au préalable, il fallait que ces fiches soient validées et signées par la Représentante Départementale et la Directrice de la Délégation Départementale. Ce qui fut fait. La fiche relative au Conseil Régional, devait être envoyée par le Conseil APF de région et validée par ce dernier.

En **février 2011, « l'EXPRESS** » publiait les résultats :
GRENOBLE passait de la **4ème place** en **2009**, à la **2ème place, en 2010.**
NANTES a conservé sa 1ère place.

Voici les résultats détaillés :

Ville	Un cadre de vie, adapté note/ 21	Des équipements municipaux et des transports accessibles note/20	Une politique municipale volontariste note/21	Total note / 20	Classement
NANTES	**15**	**17,8**	**21**	**17,4**	**1**
GRENOBLE	**15**	**16,5**	**21**	**16,9**	**2**

Une différence de **0,5 point,** sépare **GRENOBLE** de **NANTES,** dans la rubrique « équipements et transports accessibles ». Notre chef-lieu départemental a été la première ville d'EUROPE à s'équiper du « TAG » et à devenir une ville « pilote », en matière de « transports accessibles ».

Il faut donc en conclure que ce sont les « équipements municipaux », qui ne sont pas aussi accessibles, que ceux de **NANTES**.

Des travaux sont prévus pour l'aménagement du 12ème étage de l'Hôtel de Ville et pour l'installation de nouveaux ascenseurs.

Souhaitons que ces mises en accessibilité, feront passer **GRENOBLE** à la 1ère place, pour le prochain « Baromètre APF de l'Accessibilité » !

Monique JACQUET

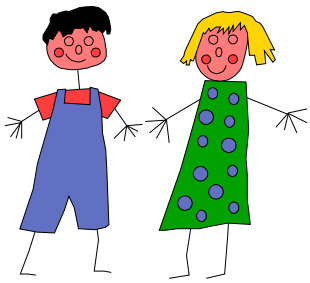

C.A.M.S.P.

St Martin d'Hères Voiron

Un C.A.M.S.P. est un Centre d'Aide Médico-Sociale Précoce.

« Les CAMSP ont pour objet le dépistage, la cure ambulatoire et la rééducation des enfants des premier et deuxième âges, qui présentent des déficits sensoriels, moteurs ou mentaux, en vue d'une adaptation sociale et éducative dans leur milieu naturel et avec la participation de celui-ci. »

Le **CAMSP** de **St** MARTIN d'HERES est ouvert depuis **1978**, par redéploiement de l'Institut d'Education Motrice (IEM) de **GRENOBLE**, actuellement implanté **à EYBENS**.
En 1996, des besoins identifiés sur le Centre et le Nord Isère conduisent à ouvrir un second établissement à **VOIRON,** qui a été inauguré en **2006**.

Le **CAMSP de St MARTIN d'HERES a** pour vocation d'accueillir des enfants de **0 à 6 ans**, présentant une déficience motrice, sensorielle, intellectuelle et/ou psychologique.

Ces enfants et leurs familles sont originaires de l'agglomération Grenobloise, des parties sud et médiane du département de l'Isère. La demande des familles en direction du **CAMSP** est parfois une démarche personnelle, mais le plus souvent, elle est impulsée par des pédiatres hospitaliers, des services de PMI ou de médecine scolaire, des praticiens libéraux ou des différents services sociaux.

La vocation du **CAMSP** se décline en quatre axes principaux :

1. Le dépistage précoce en relation avec les services hospitaliers
2. L'évaluation des difficultés et potentialités de l'enfant et de sa famille ;
3. La prise en charge rééducative et éducative de l'enfant dans son milieu naturel et avec la participation de celui-ci (famille, crèche, halte-garderie, école).
4. Le soutien à l'intégration en milieu ordinaire ou à l'orientation vers les structures spécialisées du département (SESSD, IEM, IME, CMP, hôpitaux de jour).

LE CAMSP en CHIFFRES :

- **St MARTIN d'HERES** : 63 places agréées (80 enfants suivis en moyenne)
- **VOIRON** : 22 places agréées (40 enfants suivis en moyenne)
- 49 filles et 82 garçons, pendant l'année **2009**.
- L'établissement a accueilli les enfants **236 jours** en **2010**
- Age moyen d'entrée au **CAMSP** : **1 an 10 mois**
- L'âge moyen se situe dans la tranche médiane des **3 – 4 ans**.

C.A.M.S.P.

St Martin d'Hères Voiron

Personnel :

- 1 directeur sur les 2 sites - 1 assistante de direction (commune sur le 2 sites) – 1 attachée administrative (commune sur les 2 sites) - 1 médecin neuro pédiatre – 1 médecin pédiatre – 2 médecins de rééducation fonctionnelle – 1 médecin pédo psychiatre -3 kinésithérapeutes –
3 ergothérapeutes – 4 orthophonistes – 2 psychomotriciens – 2 éducatrices de jeunes enfants – 1 psychologue – 1 orthoptiste – 1 assistante sociale – 1 agent de service (SMH) …

Orientations :

Entre 20 et 30 enfants sont orientés par le **CAMSP** chaque année, soit dans le milieu ordinaire, soit dans des établissements ou services spécialisés

Quelques indications concernant le fonctionnement :

Nous maintenons des liens étroits avec le service de néonatologie, ce qui a bien évidemment un retentissement important sur l'âge de l'admission au **CAMSP**.
Pour les enfants ne venant pas des services de néonatologie ou de pédiatrie, nous constatons que l'âge d'admission au **CAMSP** se situe en moyenne vers **3 ans**.
Les raisons sont diverses mais la plus fréquente est toujours liée une réticence des médecins libéraux à proposer un accompagnement et une prise en charge, précoces de l'enfant à des parents qui viennent de découvrir les troubles, voire le handicap de leur enfant. Ils dirigent le plus souvent les familles vers le secteur libéral, en première intention.

Pour nombre d'autres acteurs du terrain et pour la majorité des familles, l'ignorance de l'existence de notre établissement est également une réalité (d'où le besoin de communication extérieure)

Un effort de communication, lancé depuis quelques années (journée CAMSP/PMI – rencontres régulières avec les praticiens, invitation des thérapeutes aux réunions), ayant pour objet une meilleure connaissance de l'existence et des missions du **CAMSP** voit ses effets se concrétiser.

La majorité des enfants accueillis au **CAMSP,** y sont orientés par les médecins des services de pédiatrie et de médecine néo-natale des services hospitaliers du département mais plus particulièrement du **CHU de GRENOBLE** ou **de VOIRON,** sensibilisés à l'action **du CAMSP.**

DUREE MOYENNE DU SEJOUR AU CAMSP DES ENFANTS SORTIS EN 2009 : 3 ans

Les enfants concernés par la limite d'âge ont tous fait l'objet, dans leur 5ème année, d'une demande d'orientation vers une structure spécialisée (SESSAD, IEM….) mais n'ont pu être admis par défaut de place.
Au **CAMSP**, nous avons fait le choix de ne pas laisser les enfants sans solution de soins, même s'ils ont franchi le cap de leur 6ème anniversaire. Nous poursuivons alors le suivi ou la prise en charge en attente d'une solution de suite, pour éviter la rupture dans la rééducation.
Le relais par des thérapeutes libéraux n'étant pas toujours possible, la prise en charge se poursuit alors, après obtention des dérogations nécessaires.

ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES ENFANTS ACCUEILLIS :

La prédominance des enfants accueillis se situe naturellement sur Grenoble et agglomération.
L'importance du nombre d'enfants suivis, provenant des territoires du centre du département de l'Isère (Secteur étendu de St MARCELLIN à St LAURENT du PONT), nous permet de vérifier le bien fondé de l'implantation d'une antenne délocalisée du **CAMSP** de **St MARTIN d'HERES à VOIRON.**

Monique JACQUET avec la collaboration de Philippe CHETAIL

Philippe CHETAIL s'envole vers de nouveaux horizons …

Philippe CHETAIL est né au siècle dernier, très exactement en **1948**, dans le département de la LOIRE. Fils unique d'un père enseignant, il passe une bonne partie de sa petite enfance à ROANNE, entre les flacons de parfum de la boutique de sa mère, esthéticienne de profession. Puis il vit une adolescence partagée, entre la maison familiale et l'aérodrome, qui sont très proches, où là, les pilotes, qui sont ses amis, l'initient à l'art du pilotage.

Etudes secondaires au lycée « Jean Puy » de ROANNE. Il est un élève décrit par ses profs, comme « assez agité et turbulent », malgré une forte envie de faire une carrière de pilote, qui nécessite plutôt calme et réflexion.

Cependant, ce n'est pas ce comportement dissipé qui l'écartera de la carrière aéronautique mais un problème de vue, qui lui ferme à tout jamais les portes de l'Ecole Nationale de l'Aviation Civile.

Déçu par cette impossibilité, il ne savait pas trop vers quelles études se diriger, le baccalauréat littéraire en poche, en **1967**. De dépit, il fera plaisir à Papa qui souhaitait qu'il se tourne vers une profession proche des enfants : instituteur ou prof certainement pas ! psychologue, pourquoi pas ? A LYON tout d'abord, au milieu des jets de pavés de mai 68, puis à GRENOBLE ensuite où, parallèlement à une inscription à la fac de psycho, les portes de l'école d'ECHIROLLES s'ouvraient à la première promotion, formant des éducateurs spécialisés.

A l'issue d'un intermède dans l'Aviation militaire, bien sûr, visant à « servir » la patrie, retour sur LYON, en **1974**. Il occupera rapidement un poste d'éducateur chef auprès de jeunes adolescents caractériels et délinquants, puis prendra la responsabilité et la gestion d'un chalet de montagne appartenant à l'association qui l'employait, dans lequel se suivaient chaque semaine des groupes d'adolescents venant s'adonner aux joies de la glisse, l'hiver et découvrir la flore lors des classes vertes, l'été.

En **1977**, début de la grande aventure de la création du premier centre de rééducation fonctionnelle pour des malades atteints de Sclérose en Plaques, en France : le Centre Médical **« Germaine REVEL ».** Ouverture de cet établissement deux années plus tard et codirection pendant 16 ans de ce centre, devenu peu à peu un établissement important dans le traitement de cette maladie.

Jean SIMON, alors trésorier national de L'Association des Paralysés de France, siégeant au Conseil d'Administration du Centre « Germaine REVEL », demande à **Philippe** de rejoindre l'APF en **1994**, pour prendre sa succession à la direction du foyer de vie de LYON Gerland, devenu depuis, le Foyer « L'Etincelle ». Il y reste 6 ans, rénove totalement le foyer et crée le premier appartement « tremplin » expérimental de vie autonome de l'APF.

Parmi ses multiples activités « annexes », il fonde avec un ami pilote et le petit neveu d'Antoine de SAINT-EXUPERY, lui-même pilote de chasse dans l'armée de l'air, avec le soutien de la famille de l'écrivain et de la Société pour l'œuvre et la Mémoire d'Antoine de SAINT-EXUPERY, l'Association **« Les Ailes du Petit Prince »** dont le but est de faire réaliser un rêve (lié à l'aéronautique) à des enfants malades ou en situation de handicap. Avec une équipe de 60 bénévoles, plus de 1200 enfants ont pu voler dans les avions de l'Association, depuis sa création en **1998.**

Philippe rejoint **GRENOBLE** en **2000**, pour prendre la succession d'Agnès HARLEUX, directrice du Foyer des Cèdres et des Poètes partant à la retraite, avec la mission de créer le **Service d'Activités de Jour d'EYBENS (SAJ)**, qu'il ouvre à l'automne **2001**, année où Rolland CORTOT, alors Directeur Régional lui demande aussi de prendre successivement la direction par intérim de **l'IEM d'EYBENS, du SESSD**, des **foyers scolaires** pour les enfants de **MEYLAN,** dans l'attente du retour de Bernard PARDO, parti à EPINAL créer un CAMSP et des antennes.

Dans le même temps, il prend l'intérim de direction du **CAMSP de Saint MARTIN d'HERES**, que le directeur venait de quitter précipitamment.

Philippe dit souvent que ce n'est pas cette période de sa carrière professionnelle dont il gardera le meilleur souvenir, ballotté sans trop avoir eu le choix, d'un établissement à l'autre, avec le sentiment de n'être jamais là où il le fallait au bon moment, survolant les problèmes sans pouvoir réellement s'impliquer …

Il dit aussi qu'il a découvert en entrant au **CAMSP**, un univers nouveau avec une équipe compétente et motivée dans sa pratique quotidienne. Et il rappelle souvent qu'il a été vraiment très heureux d'avoir intégré cette équipe qui lui a donné envie d'aller de l'avant, d'innover et de créer encore.

Il a donc dirigé **le CAMSP** de **SAINT MARTIN d'HERES** et son équipe depuis **2001.** Avec le Conseil Départemental de l'APF, la Délégation Départementale, les Docteurs JOANNARD, GOUT et BARNA, ainsi qu'une partie des professionnels du **CAMSP** existant, il œuvre à la création de celui de **VOIRON,** puis plus tard, non sans difficultés, du **SESSD** de ce même secteur géographique, qui jusqu'à cette création et malgré des besoins importants depuis longtemps identifiés, ne possédait pas de structure d'accueil et d'accompagnement pour des enfants en situation de handicap moteur.

Il quitte ces trois établissements et ses équipes **fin janvier 2010**, avec une certaine satisfaction du devoir accompli, non sans une certaine crainte dans l'avenir, au constat de la diminution de moyens attribués désormais au secteur Médico-Social, qui lui fait penser que, de cette évolution visant à une économie à tout prix, personne ne tirera profit, les enfants tout d'abord, mais également les familles et les professionnels, œuvrant dans ce secteur.

Il « passe la main » à **Patrick GREGOIRE**, serein quant à la future gestion des établissements qu'il lui laisse, en formulant pour lui des vœux de réussite. Il lui souhaite également le même plaisir qu'il a ressenti à diriger les équipes de thérapeutes tout au long de sa carrière au sein de l'APF et plus particulièrement dans le département de l'Isère, en collaboration avec des acteurs départementaux compétents et motivés dans l'accompagnement et la défense des enfants et personnes en situation de handicap.

« Etre homme, c'est précisément être responsable.
C'est sentir, en posant sa pierre, que l'on contribue à bâtir le monde »

Cette phrase de **SAINT–EXUPERY** me vient à l'esprit, en pensant à vous et au travail accompli.

Au nom de l'APF, au nom de toutes les personnes et de tous les enfants, dont la route a croisé la vôtre, je ne peux que vous dire :

« MERCI ! MERCI ! MERCI ! Monsieur CHETAIL ».

Heureuse retraite, en suivant le conseil de votre auteur favori :

« Fais de ta (nouvelle) vie un rêve et d'un rêve, une réalité ».

Monique JACQUET et Valérie CHETAIL

Départ de notre Chère MARIETTE à la RETRAITE.

Et oui, 18 ans de bons et loyaux services au sein de l'APF ça épuise et quand l'heure de la retraite sonne ce ne sera pas comme dans la chanson de Ferrat « du Poulet aux hormones » que Mariette va aller déguster, mais des potions magiques et bien écologiques de sa Terre de MENS et surtout elle s'en va prendre du bon temps et du temps tout court, pour le plaisir parfois de ne rien faire après des années de labeur …

Que c'est beau, c'est beau la vie
Le vent dans tes cheveux blonds
Le soleil à l'horizon
Quelques mots d'une chanson
Que c'est beau, c'est beau la vie

Un oiseau qui fait la roue
Sur un arbre déjà roux
Et son cri par-dessus tout
Que c'est beau, c'est beau la vie

Tout ce qui tremble et palpite
Tout ce qui lutte et se bat
Tout ce que j'ai cru trop vite
A jamais perdu pour moi

Pouvoir encore regarder
Pouvoir encore écouter
Et surtout pouvoir chanter
Que c'est beau, c'est beau la vie

Le jazz ouvert dans la nuit
Sa trompette qui nous suit
Dans une rue de Paris
Que c'est beau, c'est beau la vie

Je crois que cette chanson que nous lui dédions fera l'affaire pour lui dire et redire qu'elle profite bien de la vie.
Elle a déjà bien commencé à décompresser, si j'en juge sur cette superbe photo surprise.
Bon vent Mariette !
Reviens nous voir de temps en temps, si le temps te le permet et si le temps qu'il soit pluie ou beau temps n'arrête pas ta foulée.

Rose-Marie CUEVAS

Un autre regard sur le handicap

Dans les médias, les personnes handicapées pointent de plus en plus leur nez, comme on peut le voir avec les athlètes paralympiques :

Aimée MULLINS, nouvelle effigie de l'OREAL et **Oscar PISTORIUS**, nouveau symbole de Thierry MUGLER, grand parfumeur ou encore avec un homme en fauteuil roulant, pour la promotion de lunettes de l'opticien KRYS.

Serions-nous sources d'inspiration dans la société d'aujourd'hui et de demain ?

Ce qui est sûr, c'est que nous sommes ces personnes que l'on voit peu à peu sortir de l'ombre et qui apportent une diversité et de nouvelles perspectives pour l'avenir.

La personne handicapée de part sa différence, ouvre des voies sur l'imaginaire et apporte une sorte de fraîcheur, de renouveau, en plus des idées reçues.

Nous ne pouvons que nous en réjouir !!!

Tous les jours nous sommes confrontés à la différence, qu'elle soit positive ou négative et le monde change peu à peu.

A cause de nos différences, nous apportons de la créativité et de l'inspiration dans ce monde déroutant et innovant, notre monde !

Aujourd'hui, la personne handicapée ouvre des voies jusque là, inexplorées et révèle une beauté et une harmonie, inattendues, pour demain.

http://mode.glamourparis.com/aimee-mullins-mannequin-handicapee-egerie-de-loreal/

http://www.france-handicap-info.com/articles/economie-oscar-pistorius-nouveau-symbole-du-parfum-de-thierry-mugler.html

Lucrèce GINESTE

Infos Délégation

APF Association des Paralysés de France

Rallye Moto APF St Marcellin/Grenoble

"L'Esprit motard est plus fort que le handicap"

Le Samedi 9 Avril 2011

Inscription :
Avant le vendredi 1er avril
± Places limitées

Participation : 5€
Ballade et repas compris

Rendez-vous :
Parking de la Butte à Echirolles à 6h45
Ou
Parking de l'A.P.F. à 7h00
21 bis av. Marcellin Berthelot
38100 Grenoble

Contact :
Délégation A.P.F. – Sébastien
Tél. :04 76 43 13 28
Mail : apfdd38ressources@free.fr

Carnet de route :

- 8h00 : Rassemblement Général à Saint Marcellin Parking de l'avenue de la Saulaie
- 9h00 : Départ du Rallye
- 9h15 : Arrêt à Vinay, place du Champ de Mars.
- 9h45 : Départ pour Tullins, Vourey, Moirans, St Jean de Moirans, Voiron.
- 11h00 : Arrêt à Voiron, Pl. Général Leclerc.
- 12h00 : Départ en direction de Grenoble Esplanade.
- 13h30 : Arrivée à l'Anneau de Vitesse de Grenoble.

Restauration sur place inscription au repas 5€.

11h45 : Ouverture de la Journée APF avec la fanfare "Les 38 Tonnes"

Animation :

- 14h30 : Chant et Spectacle de Danse, Exposition de voitures anciennes,…
- 15h30 : Démo Roller par le Vice-champion de France.
- 16h00 : Colis surprise à gagner, baptême de Side-cars.
- 17h00 : Clôture de l'opération.

RALLYE MOTO APF du samedi 9 avril 2011
« L'Esprit Motard plus fort que le handicap »

17e Edition du rallye, une organisation titanesque orchestrée par Sébastien entouré de la compétence de Latifa et des nombreux bénévoles et salariés qui se mobilisent pour cette opération : Motos, side-car, Tricks, Voitures américaines, Harley, BMW…..
Je ne saurais citer toutes les belles mécaniques qui ce jour-là, fidèles au rendez-vous que nous leur fixons participent à cette opération du mois d'avril.

Ils étaient des centaines, 240 très exactement avec un grand nombre de personnes handicapées, heureuses de participer à ce circuit qui ralliait cette année St Marcellin à Grenoble.

Un jour de fête hors du commun fait de ronronnements, certes, de couleurs en plus de celles de l'APF, de sourires, d'éclats de rire aussi, de solidarités de tous pour vendre durant tout le parcours les pognes de Romans au profit de notre association.

Plus de 400 pognes vendues sur le parcours et par nos bénévoles militants sur le marché de Saint Marcellin comme Charlotte Vachon et son équipe, merci Monsieur le Maire de votre accueil des plus chaleureux. Sur Tullins c'est l'adjointe à la mairie qui tenait le stand avec sa propre équipe, quel progrès de voir nos représentants politiques sur le terrain et à nos côtés. A Voiron Guy, Andrée et Gisèle étaient derrière leur stand devant le café des Archers où l'adorable patronne, nous a permis de planter notre table à Pognes. Nous avons parcouru toutes les allées du marché pour vendre ce qui nous permet de poursuivre notre action sociale sur le département. Au passage nous remercions la Mairie, Monsieur le Maire et ses agents de nous avoir facilité la tâche en nous réservant un grand parking pour nous arrêter en toute sécurité. Nous passons lentement devant un de nos établissements « Le Chevalon de Voreppe » et là quelle émotion tous ces klaxons pour saluer les parents, les salariés et la Direction en plein travail, nous ne pouvions passer discrètement devant nos propres structures.

Arrivée sur Grenoble en direction de l'anneau de vitesse où nous attendent : la fanfare « Les 38 tonnes » tous nos bénévoles et bien sur un excellent repas et bien des animations pour l'après-midi.

Alors je ne veux oublier personne et vous dire que La ville de Grenoble a été très participative et nous les remercions pour cette action, la TAG, La gendarmerie Nationale qui nous a accompagnée sur tout le parcours, la police municipale, le service PMR, les sirops Teisseire, RMG radio Malherbe Grenoble qui nous accompagne depuis plusieurs années, les marmottes attelées, Grenoble ROLLER, Voitures Américaines, la section MOTO CE, Semitag, Virées alpes moto, Cœur de biker de Saint Marcellin, l'association Départementale de la protection civile……

Merci à vous tous, Motards, Bénévoles, Mairies que nous avons traversées, merci pour cette si belle journée, cette journée qui pour beaucoup restera une journée sans doute mémorable parce qu'il ne peut en être autrement. Il y règne à chaque fois une ambiance remplie de chaleur humaine et c'est tout ce que nous demandons …..
Rendez-vous en 2012 ……..

Rose-Marie CUEVAS

Handicap et discrimination chez les jeunes.

1. Une étude publiée fin **juillet 2010** par l'INSEE révèle que **41%** des jeunes de **10 à 24 ans** souffrant d'un handicap d'ordre moteur, sensoriel ou cognitif ***« déclarent avoir subi une discrimination »*** et ***« c'est huit fois plus que chez les jeunes sans handicap »,*** est-il constaté.

L'INSEE précise par ailleurs que ***« les handicapés moteurs dont la scolarité a été perturbée ou interrompue pour des raisons de santé, évoquent plus fréquemment des refus de droits ».***

L'institut souligne également qu' ***« à l'école, les jeunes ayant une déficience auditive ou visuelle déclarent plus souvent subir des injustices ou des refus de droit que les handicapés moteurs ; ces derniers sont plus fréquemment sujets à des moqueries ou des insultes ».*** Source : « La Classe » n° 212

2. Un texte rédigé par un groupe de travail de dix personnes a été porté à la connaissance de **Luc CHATEL,** Ministre de l'Education Nationale, en **septembre 2010** et alerte sur la dégradation du « vivre ensemble ».

Selon ce document, ***« la discrimination envers les élèves handicapés est encore très présente*** » et se traduit notamment par ***« l'exclusion de certaines activités, voire d'enseignements ».*** Source: « Valeurs Mutualistes » n° 268

A quand, le changement du regard porté sur l'autre
et l'application de la loi du 11 février 2005,
pour l'égalité des chances et les droits de nos enfants ?

Monique JACQUET

Message pour les personnes handicapées bénéficiaires de l'AAH et travaillant en milieu ordinaire ou en atelier protégé.

CAF : à compter du 1er janvier 2011 et seulement pour les bénéficiaires d'AAH exerçant une activité professionnelle (salariée en milieu ordinaire ou indépendante), les droits à l'AAH seront calculés tous les trois mois, sur la base des ressources perçues le trimestre précédent. Pour les autres bénéficiaires, rien ne change.

Important : Vous devez renvoyer impérativement, et **dans les délais**, la déclaration trimestrielle de ressources de la CAF, sous peine de voir vos ressources suspendues.

Il faut mentionner le revenu **net imposable** (et non le brut).

Merci de nous informer de tout dysfonctionnement, et n'hésitez pas à venir vous faire aider si nécessaire.

Permanences des assistants sociaux :

Bernard EPALLE : le mercredi après-midi de 13h30 à 17h30

Amandine BALMET : le jeudi après midi sur rendez-vous : Tél. : 04.76.43.13.28

Depuis le **1er janvier 2011**, les clients des services prestataires d'aide à domicile et les particuliers employeurs ne bénéficient plus d'une exonération des charges patronales :

sauf les personnes bénéficiaires de la PCH (Prestation Compensation du Handicap), de l' ACTP (Allocation Compensatrice Tierce Personne), l' APA (Allocation Personnalisé Autonomie) et les Personnes bénéficiaires du Complément AEEH + MTP.

Exemple : Une personne qui ne bénéficie pas d'une PCH, ACTP ou APA mais qui avait une carte d'invalidité ne pourra plus bénéficier d'une exonération des charges patronales lors de l'embauche d'une femme de ménage.

Amandine BALMET

Courrier des Lecteurs

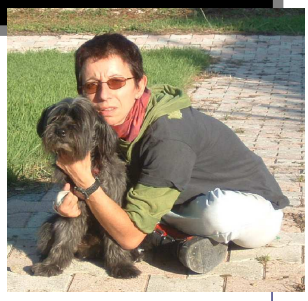

Mon docteur du cœur !

Il est devenu mon héros ! Avec les années qui se sont écoulées, je me suis aperçue que ce docteur a joué un rôle primordial dans ma vie … pour ma vie !

Vers l'âge de 2 ans, après de nombreuses visites chez mon généraliste habituel qui me diagnostiquait des bronchites à répétitions, avec comme traitement : antibiotiques sur antibiotiques, mes parents décidèrent de m'emmener voir un autre docteur qui débutait. J'ai été sa deuxième patiente, à « mon docteur » !

Avant, j'avais les joues enflées, j'étais essoufflée et une énorme bosse se voyait sur ma poitrine.
Puis, ma vie a changé !
Bien sûr, après le traitement de cheval que j'ai subi, je suis tombée dans un coma mais je me suis réveillée de nouveau, avec des séquelles certes, mais en vie !!!

Ce récit est un cri du cœur que je lance à « mon docteur » **Charles RAYNFELD**, pour m'avoir sauvé la vie !
Quoi de plus beau comme récompense après 48 ans de vie, de lui dire juste « Merci » à lui et à toute l'équipe de la **clinique Paul SANTY, à Lyon** !

Témoignage de Nadine Gorges

recueilli par Lucrèce GINESTE

Famille MORELLON - Août 2010
Vacances à PARIS

Un grand merci à l'APF pour son soutien financier dans la réalisation de ce projet. Ces quelques photos expriment bien tout le bonheur de ce séjour culturel à la Cité des sciences et féérique à Euro Disney, sans oublier le détour par une visite du quartier où j'ai passé mon enfance.

Ces moments de rupture dans notre quotidien sont indispensables pour « tenir ». La présence d'une AVS à mes côtés dans de tels déplacements étant indispensable, votre soutien moral et financier m'est indispensable.
Je vous suis vraiment très reconnaissante !

Fabienne MORELLON

Antenne de VIENNE

Tout d'abord dans le cadre de la semaine nationale des personnes handicapées physiques nous avons mis en place trois ventes de brioches :

- En partenariat avec St Charles, pour la 3ème année consécutive, les élèves membres de l'aumônerie vendent au cours des récréations des parts de brioche au sein de leur établissement
- En partenariat avec une classe de 4ème de la Maison Familiale et Rurale de Chaumont, une vente de brioches a eu lieu le vendredi 18 mars à la fin des cours.
- Nous étions présentes sur le marché du samedi 19 mars à Vienne.

Pour l'année prochaine nous avons une nouvelle piste, il s'agit d'un autre groupe d'établissements scolaires, Robin, qui serait prêt à participer.

L'organisation de notre marche du dimanche 3 avril avance bien, comme les années précédentes dans la salle des fêtes de REVENTIN :

- Vente de gâteaux faits « maison » et boissons
- Vente de sandwichs
- Estimation du poids d'un panier garni
- Estimation de la longueur d'une ficelle entourant une rosette
- Tirage au sort des numéros des marcheurs pour les lots suivants : 1 baptême de l'air, 2 repas à l' « Entre Deux » (restaurant du Musée de Saint Romain en Gal avec terrasse sur le Rhône), 2 repas au « Poivre et Sel » (restaurant gastronomique 2 étoiles) et 2 repas au restaurant « La Pyramide » où exerce le grand chef Patrick HENRIROUX.

En ce qui concerne le séjour de 3 jours en juin près d'UZES, les choses avancent.
Le coût pour 5 personnes handicapées et 6 accompagnateurs (dont le chauffeur) :

- 980 € de gîte accessible
- 440 € de budget repas
- 230 € de frais de transport (carburant + péages)
- 44 € visite de la bambouseraie
- 94 € le train à vapeur des Cévennes
- 275 € pour la journée Camargue avec visite d'une manade.

Total = 2 063 € pour 11 personnes

Nous demandons une participation de 120 €/personne handicapée soit 600 € au total et des demandes d'aides financières à l'ANCV pour les accompagnants à ce séjour..
A cela s'ajoutera l'aide de la délégation départementale APF.

Dans un deuxième temps nos adhérents nous ont réclamé un séjour à Paris. Celui que nous avions organisé en 1998 avait eu un très grand succès. Nous avons commencé **à monter** le budget pour un départ de 5 jours et 4 nuits.
Nous allons l'organiser, pour l'automne du 26 au 30/09/11 pour 11 personnes.

Voilà, les dernières nouvelles !

Sophie GONNET et Marie Claude BORDE

Handisport

L'école de voile SPAC du 1er mai au 30 octobre 2011

L'école de voile SPAC « Sport Plein Air CHARAVINES » est équipée pour recevoir les personnes ayant toute forme de handicap, en groupe ou individuellement. Naviguez en toute sécurité avec un encadrement par des moniteurs professionnels formés pour vous accueillir.
Contact : 04 76 06 61 21 ou info@spac-voile.org

« HANDINAUTIQUE » le samedi 14 mai 2011

Les clubs d'activités nautiques autour du Lac de PALADRU vous invitent à participer à « **l'Handinautique 2011 ».**

Journée « OPEN HANDISPORT » le vendredi 20 mai 2011

Une nouvelle fois, le collège de CHARVIEU-CHAVAGNEUX se met en quatre Pour organiser une grande manifestation « Multisports ».

Journées « Fauteuil Tout Terrain » :

22 Mai : Les Adrets / Le Champ-prés-Froges : départ du Lanat à 13 h 30.
Ce serait plutôt une sortie « découverte ».
A voir avec Elodie.

5 Juin : St Pierre-de-Chartreuse : journée « découverte en Chartreuse ».
Rendez-vous à 10 h au parking de la Combe de l'Ours, pour un départ à 11 h.

17 Juillet : PRAPOUTEL - Les 7 Laux : sortie avec utilisation des remontés mécaniques.
Rendez-vous à 9 h 30 sur le parking de PRAPOUTEL.
L'heure matinale permettra de faire au moins deux rotations.

28 Août : CHAMROUSSE : sortie avec utilisation des remontés mécaniques.
Rendez-vous matinal pour envisager plusieurs descentes.

Contact : Elodie NOBLECOURT
38320 Eybens
04 38 02 00 41
handisport38@free.fr

Lucrèce GINESTE

Journée « découverte » dans le TRIEVES

A 45 km de GRENOBLE, le **TRIEVES** recèle une grande variété de faune et de flore, de nombreux parcours adaptés propices à la découverte de la nature.

Des professionnels : accompagnateurs de moyenne montagne, moniteurs de parapente, guides, Handisport, travaillent déjà depuis quelques années avec les personnes handicapées.

Pour offrir sur tout le territoire un ensemble structuré de Tourisme Adapté à tous handicaps, le Comité des Territoires de Tourisme et Loisirs Adaptés (CTTLA) du TRIEVES, est chargé par les communautés de communes de : MONESTIER de CLERMONT, MENS, CLELLES, de mettre en place un projet d' aménagement des sites : espaces touristiques adaptés, hébergements, lieux de restauration adaptés, gîtes, hôtels …

Dans ce cadre, le CTTLA invite le **26 Mai 2011** à **CHICHILIANE** (Mairie), les personnes handicapées et leurs familles, les Associations, à une journée découverte de Matériels Adaptés aux sports de pleine nature .

Daniel GROS

« Funboard » sur neige.

La traduction du terme anglais **« funboard »** est « planche amusante ».

La pratique de ce sport de glisse sur l'eau, aussi bien en mer qu'en lac, est la version extrême de la planche à voile.

Et le « funboard » sur neige ? Est-ce possible ?
OUI, grâce à un habitant du Pays Voironnais, adepte de la montagne et des joies qu'elle procure.

Il a créé, inventé le « funboard « sur neige qu'il a appelé le **« surf à ficelle »,** qui se pratique exclusivement sur neige poudreuse et jamais sur neige damée

Il a fabriqué des modèles pour sa famille et ses proches, qui ont expérimenté ce matériel simple mais original, qui ne présente pas de difficulté d'utilisation et qui est à la portée des enfants à partir de 5 ans jusqu'à …77 ans, voire davantage !
Daniel GAUDIN, jeune retraité, à ses moments perdus, continue sa fabrication de modèles uniques, décorés ou « bruts » c'est-à-dire à décorer soi-même, pour les vendre.
Mais ses objectifs ne sont pas intéressés car le bénéfice de la vente de ses **« surfs à ficelle »** est destiné aux enfants de **l'A.P.F**, pour leur permettre de profiter de loisirs adaptés, aussi bien sur neige que dans l'eau ou sur terre.

Il offre aussi ses conseils pour un apprentissage plus rapide, avec prêt de matériel gratuit, en échange d'une participation à ses frais de déplacements et à l'entretien du matériel

Cette année, il ne lui reste plus que **4 modèles à vendre** : 4 décorés au prix de 80 € l'unité. Les modèles non décorés, au prix de 65 €, ont tous été vendus.
Contacts : Téléphone ⇒ 04 76 05 49 39
ou/et mail ⇒ daniel.gaudin38@orange.fr

Félicitations à l'inventeur.
Et nous lui adressons tous nos remerciements,
pour sa générosité car un premier chèque attend les enfants d'un établissement APF de notre département.

Monique JACQUET

Notre Vieux Paris est fini ...

Paris n'est plus, comm' ma jeunesse
Oubliée au Pont Mirabeau,
A Pigalle, ou Rue des Abbesses,
Ou Rue de Sein' , dans un bistrot…
Giscard a fait raser les Halles
Et "nettoyer" tout le quartier…
Saint Eustach' en est toute pâle…
Vous vomiriez si vous veniez !
Ils ont lancé la chasse aux putes
Et stérilisé l' Sébasto.
Disparus nos coins à culbutes…
Pour y fair' passer des autos !

Un jour que j'étais dans la dèche
J'ai déniché un caboulot
Dans la p'tit' rue du Chat qui pêche
Au couscous arrosé au gros.
Avant, pour un' poignée de tunes
On pouvait se blinder le foie,
Et Distiller fac' à la lune
Dans un squar' sur un banc de bois…
A présent, y a plus d'endroits calmes…
L'odeur des kébabs est partout…
Paris n'a vraiment plus la palme…
J'irai m' jeter du Pont d' Saint Cloud…

Enfin j' dis ça, mais faut pas croire
Tout c' qu'on entend au bout d' la nuit…
Je ne vous prends pas pour des poires
Et tout mon bon sens n'a pas fui !
Y a de moins en moins de coins noirs
Où l'on pouvait s' rouler des pelles…
On pass' tout son temps à devoir
Fuir la lumièr' , les décibels…
Sont verrouillées les port' s cochères
Où l'on se serrait chaque soir,
Loin des lueurs des réverbères
Pour nous fabriquer de l'espoir…

Je vous parl' des années soixante !
Non, Paris n'est plus c' qu'il était…
Faut glisser des pièc' s dans un' fente…
Maint' nant chaqu' fois qu'on veut pisser.
Quand je vois de notre Paris,
Ce qu'ils en ont fait, de nos jours,
Un immonde salmigondis
De tours pondues par des vautours !
Auteurs d'opérations vénales,
Architectes et bétonneurs,
Vont "niouillorquer" la capitale…..
De leurs hyper grandes horreurs !

Jean-André FERRANTI
13 août 2009

Tous droits réservés pour tous pays - Droits d'exécution réservés

La Page de la POESIE

Le 29 juin 2011, un temps fort, artistique et solidaire à GRENOBLE mettant à l'honneur l'Afrique.

Un programme de solidarité ! Avec un village africain, des stands associatifs, une scène artistique animée par des jeunes et le **concert des « BENDA BILILI » à GRENOBLE.**

Pour ceux qui reçoivent régulièrement le « Faire Face » de l'APF nationale, je pense qu'il est inutile de vous présenter le groupe « **BENDA BILILI ».**

La presse mondiale ne tarissant pas d'éloges à leur sujet, les qualifie de « bande improbable » « de déjantés » « de surprenants » car les « **BENDA BILILI »** sont un groupe de musiciens handicapés qui se sont hissés à force de travail, à une reconnaissance internationale de leur talent.
Ils apportent aujourd'hui le meilleur de la musique au patrimoine mondial**.**

Ce concert sera le point d'orgue de cette manifestation qui rassemblera les grenoblois, la jeunesse, le réseau associatif, pour un concert exceptionnel qui va réunir plus de 2000 personnes sur **GRENOBLE**. A travers eux, c'est une fois de plus une autre image du handicap et des Africains que nous viendrons saluer.
L'association Repérage porteuse du projet est investie dans la solidarité internationale, vous avez entre autre chose entendu parler des 1000 vélos qui chaque année sont envoyés en Afrique et principalement au Burkina Faso, l'association Repérage c'est aussi des chantiers d'insertion avec accompagnement socio professionnel et surtout la réalisation de films et de courts métrages avec le secteur associatif, culturel, institutionnel.
Nous travaillons avec repérage depuis plusieurs années et avons mené différentes opérations ensemble.

Notre Association APF délégation de l'Isère, l'Université Pierre Mendes France- Mission handicap, l'AFM, le Conseil Général, la Ville de Grenoble vont parrainer cette manifestation et nous espérons pouvoir trouver très rapidement d'autres Sponsors pour nous permettre de boucler l'enveloppe budgétaire de ce vaste chantier et grande Opération.

Nous espérons que vous serez tous là le **29 juin 2011**, qu'il pleuve qu'il vente, que rien ne nous arrête pour participer, nous enrichir de toutes les créations artistiques dans les stands du village africain, participer aux rencontres, changer nos regards sur l'Afrique à travers des documentaires comme « A la rencontre des mémoires et cultures africaines de l'Isère », mieux comprendre et mieux lutter contre les discriminations, développer les solidarités et contribuer aux droits de l'homme…….

RESERVEZ VOTRE JOURNEE et VOTRE SOIREE du 29 juin 2011

Rose-Marie CUEVAS

A VOS AGENDAS 2011

- 4 - 5 et 6 mai 2011 — Congrès APF à BORDEAUX
- 13 et 14 mai — Vestiaire - Friperie à l'ESAT Pré-Clou
- du 14 au 22 mai — **« Fête du Sourire »** : vente de brioches sur les marchés.
- 18 mai — Conseil Départemental
- 21 mai — **« Opération Sourire »,** au centre ville de GRENOBLE, À VIENNE, à VOIRON : vente de brioches et de fleurs, au profit de l'APF
- 24 mai — Commission Accessibilité
- 25 mai — Commission Droits / Ressources et Logement
- 2-3 juin — Délégation fermée pour le pont de l'Ascension
- 6 juin — Conseil APF Région
- 8 - 9 et 10 juin — Salon « HANDICA » : pensez à vous inscrire à la Délégation si vous souhaitez un transport.
- 17 et 18 juin — Vestiaire - Friperie à l'ESAT Pré-Clou
- 22 juin — Commission Droits / Ressources et Logement
- 28 juin — Commission Accessibilité
- 29 juin — Concert gratuit avec l'accueil du groupe « Staff BENDA BILILI »
- 1er et 2 juillet — Vestiaire - Friperie à l'ESAT Pré-Clou
- 17 septembre — Assemblée Départementale de l' APF à VOIRON
- 22 septembre — Assemblée Générale de l'ODPHI

Petites Annonces

A vendre

« Lit électrique » 140 x 190
en bois clair : peu utilisé.
Prix : **300 euros**
et **« Matelas médicalisé à plots »**
140 x 190: excellent état
Prix : **50 euros**
Tel : **04.76.40.55.97**

« KANGOO »
Année 2010
1500 km
105 CV Diesel
Véhicule aménagé
Prix : Argus
Tel: **04.76.77.10.52**

CARTON ROUGE

Au bar-glacier-restaurant « Mama Mia » à VIENNE, cours Brillier, chez qui, le jeudi 11 mars 2011, il a été « dérangeant » d'installer DIMITRI, un jeune homme tétraplégique, en fauteuil, accompagné de sa mère et de son auxiliaire de vie, sur la terrasse couverte, pour manger une glace, alors qu'une haute marche empêchait l'accès à la salle où il aurait fallu qu'il soit installé. **C'est ça « l'accessibilité » et le « vivre ensemble » ???**

CARTON VERT

Nous dédions un beau carton vert à tous les commerçants de St MARCELLIN, TULLINS, VINAY et de VOIRON, pour le sympathique accueil qu'ils ont réservé aux motards et aux membres de l'APF, lors de notre opération « brioches ».
C'est grâce à cette solidarité que nous poursuivons notre action sociale.

Merci à vous tous

HANDISERE – Sortie tous les 4 mois
Directrice de publication : R.M. CUEVAS - Rédactrice en Chef : M. JACQUET - Rédactrice Adjointe : L. GINESTE -
Saisie PAO / Mise en page : C. LELY - Imprimerie : E.S.A.T. APF de Pré-Clou 19 avenue de Grugliasco 38130 ECHIROLLES

✂

ADHESION / ABONNEMENT – 2010 - 2011

Bulletin à retourner à **: APF 21 bis, avenue Marcelin Berthelot - 38100 GRENOBLE**

NOM_____ Prénom_____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

* Adhésion à l'APF (donne droit au Handisère) 25,00 € ☐
* Abonnement à FAIRE FACE National pour les **adhérents** 22,00 € ☐
* Abonnement à FAIRE FACE NATIONAL pour les **non adhérents** 33,00 € ☐